

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à | Départs de | Arrivées à | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS |
| 11 h. 10 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. | 10 h. 28 ^m matin. | 10 h. 45 ^m matin. | 4 h. 27 ^m soir. | 12 h. 45 ^m matin. |
| 5 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. | 3 » 56 » soir. | 4 » 22 » soir. | 5 » 51 » soir. | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. | 4 » 39 » » |
| 9 » 41 » » | 5 » 50 » » | 7 » 24 » » | 8 » 46 » » | 9 » 24 » » | 10 » 54 » » | + | » 4 » soir. |

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 3 Novembre.

Le ministère a-t-il donné sa démission, et cette démission ne serait-elle connue que le 5 novembre ?... Le Maréchal veut-il, au contraire, conserver le ministère actuel ?... Une nouvelle dissolution de la Chambre des députés ne serait-elle pas demandée au Sénat ?... Le Maréchal, restant sur le terrain du 16 mai, gouvernerait-il avec le Sénat seul, et ne se démettrait-il de son pouvoir que si le Sénat lui retirait son concours ?... Ce sont là autant de questions que chacun se pose et résout à sa manière. Nous avons foi, quant à nous, dans le bon sens et le patriotisme du Maréchal et de la majorité de la Chambre.

C'est par erreur que nous avons cité une correspondance de Paris, concluant à 112 voix le groupe bonapartiste, et à 96 voix le groupe monarchiste. Les résultats suivants sont absolument certains :

- Republicains : 318, dont 25 nouveaux et 293 anciens ;
- Monarchistes : 104, dont 43 nouveaux et 61 anciens ;
- Bonapartistes : 104, dont 30 nouveaux et 74 anciens.

Les bonapartistes ont perdu 16 sièges, ce qui réduit, en réalité, à 14 le chiffre de leur gain.

On lit dans le *Soleil* :

Deux politiques s'offrent en ce moment aux conservateurs : la politique de conflit et la politique de transaction.

La politique de conflit assure, quant à présent, le maintien du ministère, mais elle peut amener à bref délai la démission du Maréchal.

La politique de transaction a pour conséquence immédiate la démission du ministère, mais elle peut assurer le maintien et la durée des pouvoirs du Maréchal.

Examinons les conséquences de ces deux hypothèses.

Quelques personnes se persuadent qu'en cas de démission du Maréchal, on aurait une présidence princière ou une présidence militaire, la présidence de M. le duc d'Aumale ou la présidence de M. le général Chanzy.

Ce sont deux erreurs absolues.

M. le duc d'Aumale, pour toute sorte de raisons, ne peut pas accepter la succession de M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. le général Chanzy pourrait l'accepter, mais il ne serait pas le candidat des droites, et les gauches ont fait un autre choix.

Il n'y a donc de possible, en cas de transmission régulière du pouvoir, que l'élection de M. Jules Grévy.

Par conséquent, une présidence civile et de gauche, succédant à une présidence militaire et de droite, voilà la solution dans cette première hypothèse.

Passons maintenant à l'autre hypothèse.

Il ne faut pas se faire l'illusion de croire que le cabinet du 17 mai pourrait être remplacé par un autre ministère de droite ou même de centre droit.

Ces deux groupes politiques ont fait campagne avec le gouvernement dans les dernières élections : ils sont, par conséquent, dans la minorité.

Or, il ne s'agit pas de faire un ministère de mi-

norité, mais un ministère de majorité.

En somme, présidence de gauche dans le cas où la démission du Maréchal deviendrait inévitable, ministère de gauche dans le cas où le cabinet du 17 mai donnerait spontanément sa démission : voilà l'alternative.

Nous le demandons à tout homme de bon sens : Laquelle de ces deux hypothèses est la moins grave, la moins dangereuse ?

Pour nous, le doute n'est pas possible. Nous préférons la démission du cabinet à la démission du Maréchal, la crise ministérielle à la crise gouvernementale.

Voici encore un article du *Soleil*, qui a fait sensation dans le monde politique :

Le maréchal de Mac-Mahon a dit tout récemment un mot profond qui peint à la fois la nature de ses préoccupations et les difficultés de la situation.

Je regrette la mort de M. Thiers, disait-il, parce que, s'il vivait encore, je lui aurais remis, sans hésitation le pouvoir, sachant que je le laisserais à des mains expérimentées, accoutumées à manier les grandes affaires publiques, et surtout parce que je n'aurais pas craint qu'il désorganisât l'armée.

La bonne organisation de l'armée est toujours le principal souci du maréchal de Mac-Mahon, comme la possibilité de sa désorganisation est sa première crainte.

A ce point de vue, M. Thiers manque, en effet, à la gauche actuelle. Non-seulement on aurait la certitude qu'il n'aurait pas désorganisé l'armée, mais quoi qu'il ne lui appartint pas, il avait sur les généraux et sur les soldats une autorité morale que les civils n'ont pas d'habitude.

L'armée savait que M. Thiers s'intéressait beaucoup à elle et s'occupait beaucoup d'elle. Elle lui en savait gré. Dès la Monarchie de 1830, M. Thiers avait eu avec les cabinets étrangers des relations officielles qui lui avait créé auprès d'eux une situation importante. Enfin, de même qu'il n'aurait pas laissé désorganiser l'armée il n'aurait pas laissé désorganiser ni la magistrature, ni l'administration. Il était trop homme de gouvernement pour tomber dans ce déplorable travers.

M. Thiers n'a pas, sous tous ces rapports, d'équivalent dans la gauche, qui est, en fait, maîtresse de la situation, puisqu'elle est la majorité. C'est ce qui explique le mot et en même temps la perplexité du Maréchal qui ne sait à quelles mains sûres, habiles, prudentes remettre le pouvoir.

M. Gambetta, qui, d'ailleurs, n'est pas éligible, n'est pas encore un chef de gouvernement. Il n'est toujours qu'un chef de parti. La direction de la majorité républicaine est son affaire bien plus que direction de l'administration, de l'armée, de la magistrature et de la diplomatie.

M. Grévy serait animé des intentions les plus louables envers l'armée, la magistrature et l'administration ; mais il n'aurait pas le même ascendant ni sur les généraux, ni sur les officiers, ni sur les soldats. Il n'a pas la pratique de l'administration. L'Europe le connaît peu. Son autorité s'est constamment renfermée dans les limites du monde parlementaire et politique. Ses rapports les plus officiels n'ont eu lieu qu'avec la magistrature.

La présidence de M. Grévy ne serait certainement pas une très grande force pour la République. Le Maréchal restant dans les voies constitutionnelles, se conformant à la loi des majorités et formant un ministère de gauche modérée servirait certainement mieux l'intérêt du parti républicain raisonnable.

Si ce parti est sage, s'il est clairvoyant, il fera tous ses efforts pour que le maréchal, qui n'est peut-être que trop disposé à se démettre de la présidence de la République, la conserve jusqu'au 20 novembre 1880.

Quel est le grand avantage de la monarchie ? C'est la stabilité, conséquence du principe de l'hérédité.

La France est loin d'être déshabituée de cet

avantage. Si la République ne peut lui offrir la même stabilité, qu'au moins elle lui en donne une relative, qu'elle lui donne celle de la présidence septennale arrivant au terme légal de sa durée.

La gauche a dans le pays la majorité, mais elle est en face d'une minorité de droite très forte. La France est presque coupée en deux grandes fractions à peu près égales.

La majorité de gauche a donc un puissant intérêt à ne pas provoquer, de la part de la minorité de droite, de trop violentes résistances qui pourraient dégénérer en guerres civiles, et pour empêcher ces résistances violentes de se produire avec un ensemble dangereux, il n'y a qu'un moyen, c'est de rassurer les conservateurs.

Or, pour les conservateurs, la présidence du maréchal de Mac-Mahon est encore la meilleure des garanties. Ils savent que tant qu'il aura la responsabilité morale du pouvoir exécutif, rien ne sera entrepris contre les bases fondamentales de la société, contre la religion, la famille, la propriété. En admettant qu'elle ait pu être dans la pensée de quelques membres de la droite, une arme de combat contre la République, elle ne peut plus être aujourd'hui pour toute la minorité qu'un gage de sécurité et un motif de désarmer.

Voici encore un article du *Soleil*, qui a paru le lendemain du précédent. Le langage tenu par ce journal montre, dans toute leur clarté, la situation et la politique des princes d'Orléans :

« Le *Soleil* a, en ce moment, l'honneur de faire beaucoup parler de lui. Nous sommes loin de nous en plaindre.

Mais nous sommes un peu étonnés de l'étonnement que cause, dans quelques régions, ce que l'on nous appelle l'attitude du *Soleil*, ce que quelques-uns appellent même son évolution.

Nos préférences, nous ne l'avons jamais caché et nous n'avons pas à le cacher davantage aujourd'hui, sont pour la monarchie constitutionnelle. En un mot, au fond du cœur, nous sommes à la fois royalistes et parlementaires.

Mais avant d'être royalistes, nous sommes français. Nous ne serons jamais de ceux qui poussent aux crises, aux catastrophes et aux aventures dans l'espoir de pêcher en eau trouble. C'est là un jeu terrible que nous ne saurions pas jouer. La société et la patrie pourraient y périr, et avant tout, nous voulons que la patrie et la société vivent.

Nous croyons toujours fermement à l'avenir de la monarchie constitutionnelle. Mais nous y croyons, parce que nous pensons que la France y reviendra d'elle-même. C'est d'un mouvement de l'opinion publique et non de la lutte des partis et surtout du conflit des pouvoirs que nous attendons la réalisation de nos vœux et de nos espérances.

Aujourd'hui le pays est visiblement pour la République. Nous nous croirions coupable envers lui de nous associer à une politique de résistance opiniâtre aux manifestations légales de son opinion actuelle. Nous ne savons pas lui tourner le dos, nous ne savons pas agir contre sa volonté.

Que la majorité du pays ait tort ou raison, il est certain qu'elle veut la République. On doit la lui donner, et la lui donner sans subterfuge.

Après tout c'est une expérience à tenter, mais on ne pourra dire qu'elle a été tentée, que lorsqu'elle aura été réelle, sincère, complète.

Cette expérience, loin d'y mettre obstacle nous voulons, au contraire, y aider, par la sagesse de nos conseils et la clairvoyance de nos avis. C'est le seul rôle qui réponde à notre patriotisme.

Le patriotisme a pour premier devoir, non de jeter des bâtons dans les roues du gouvernement légal de son pays, mais de faciliter sa marche régulière et son fonctionnement normal.

L'expérience de la République réussira-t-elle ?

C'est un problème dont la solution est surtout aux mains des républicains. S'ils savent rester dans des voies d'ordre, de travail, de calme et de paix ; s'ils savent prévenir les troubles matériels et les agitations morales, rassurer les intérêts, développer la prospérité nationale, activer les affaires ; s'ils savent enfin donner à la France la stabilité intérieure et la sécurité extérieure, la question sera résolue.

La cause de la République serait gagnée.

Ce serait la ruine de nos préférences monarchiques, mais du moment que la République nous donnerait en échange le spectacle de la grandeur nationale et de la tranquillité publique, nous trouverions dans notre patriotisme les sentiments d'une sage résignation.

Vous n'avez pas conseillé, nous avons regretté le 16 mai. Nous le jugions inopportun, nous le trouvions dangereux. L'événement ne nous a que trop donné raison. Cependant, le pays n'avait pas encore parlé. Le gouvernement nous demandait notre concours, nous ne pouvions le lui refuser.

Mais qu'on s'en souvienné :

Nous avons combattu sans trop croire au succès, uniquement pour ne pas nous séparer pendant la bataille des droites avec lesquelles nous avions déjà fait campagne, et en déclarant que le lendemain du 14 octobre nous reprendrions notre liberté d'action.

C'est ce que nous avons fait, et personne n'a le droit ni de s'en étonner, ni de s'en formaliser, puisque tout le monde en était averti d'avance.

On lit dans le *Journal des débats* :

Il nous paraît prématuré et superflu, et même irrespectueux, de discuter dès aujourd'hui les candidatures à la présidence de la République. Nous avons toujours soigneusement observé et nous voulons continuer d'observer les règles constitutionnelles, et pour nous, M. le maréchal de Mac-Mahon est légitimement en possession des fonctions présidentielles jusqu'au terme de son mandat. Il ne dépendait certainement que de lui d'exercer tranquillement ces fonctions jusqu'à la fin, peut-être même d'en prolonger l'exercice, car les partis qu'on lui a fait considérer comme des ennemis n'étaient animés envers lui que des sentiments les plus conciliateurs ; c'était même de leur part une question de conduite, de prudence, car il était de l'intérêt bien entendu de la République de s'établir avec un gouvernement conservateur et de réaliser le mot bien connu du premier de ses Présidents. M. le maréchal de Mac-Mahon avait été légué à la République par une Assemblée royaliste comme une vengeance posthume, et cependant les républicains n'avaient pas

hésité à accepter cet héritage et à se confier à la parole d'un honnête homme. Jusqu'au jour malheureux où un coup de colère et un accès de fantaisie ont violemment déchiré ce contrat on avait pu se contenter d'une parole d'honneur; aujourd'hui, on est obligé de demander des garanties. Voilà toute la différence des situations, et malheureusement elle est considérable et profonde.

Les pouvoirs qui composent le gouvernement d'un pays sont faits sans doute pour se pondérer et pour s'équilibrer, mais non pas pour être perpétuellement en guerre civile. C'est là ce que n'ont point compris ou voulu comprendre ceux qui nous gouvernent. Eux-mêmes se sont toujours appelés un gouvernement de combat. C'est une triste chose pour un grand pays que de voir régner dans les hautes régions un pareil idéal de l'art de gouverner et de la fonction des gouvernants. Le pouvoir, qui devrait n'être que l'image de la nation, se considère comme son maître; lui, qui ne devrait être que l'instrument respectueux de la loi, traite la loi en esclave; lui, qui devrait par-dessus tout protéger la paix civile, déchaîne la guerre intestine dans toutes les classes. Au lieu de se considérer comme le représentant de tous les citoyens, il ne reconnaît parmi eux que ceux qui sont à sa solde et à son service, et, pour lui, le gouvernement n'est qu'une bataille à livrer au pays.

C'est cette notion essentiellement militaire que les inspirateurs de M. le maréchal de Mac-Mahon ont assidûment cultivée et entretenue chez lui. On lui a fait faire une expédition contre le pays, comme il l'aurait faite contre l'étranger. Et pendant cinq mois la France a été traitée en pays ennemi, en pays conquis; elle a été violente et insultée.

Aujourd'hui, c'est à qui n'aura pas été de l'aventure, et c'est à qui tournera le dos à ses chefs. Il faut laisser ce ministère de passage à son triste sort; il ne fait pas partie de la Constitution, et on a le droit de demander qu'on en débarrasse le pays. Mais la Constitution reste, et le Président reste. Nous acceptons avec tranquillité et avec sincérité cette situation. Nous sommes de ceux qui ne se dissimulent pas les dangers d'un changement gouvernemental, nous pourrions dire les embarras d'une victoire. On fera de cet aven l'usage que l'on voudra; il n'est que patriotique. Dès le commencement de l'entreprise, nous disions que M. le maréchal de Mac-Mahon, en défendant aux républicains de lui donner leurs suffrages, jetait à la mer ses seuls amis; et que si par malheur, l'aventure insensée tentée avec l'aide de tous les ennemis de la République, venait à réussir, il ne serait plus rien au bout de vingt-quatre heures. Que voit-il aujourd'hui autour de lui? C'est à qui, de ses amis et de ses alliés, nous ne voulons pas dire de ses complices, c'est à qui lui dira qu'il a mal joué, qu'il a perdu, et qu'il n'a plus qu'à céder la place. Les royalistes lui disent: « Place au roi! » Les impérialistes lui crient: « Place à l'empereur! » Et ils disent cela quand ils ont été vaincus! Qu'auraient-ils dit s'ils avaient été vainqueurs?

Le président de la République n'a donc plus autour de lui, que des républicains, et des républicains qui se font un devoir de respecter la Constitution. Il est permis de dire qu'il s'est trompé en se croyant le prisonnier de cette Constitution dont il ne pouvait être que le gardien. Il a fait une sortie malheureuse, ce qui peut arriver aux plus grands généraux. Il peut rentrer maintenant sur le terrain constitutionnel, et quand il y sera retourné, il n'aura qu'à y répéter son dicton célèbre. Dans tous les cas, une grave considération devra être pesée dans sa conscience, c'est qu'il sera responsable, non-seulement de ses propres embarras, mais aussi des nôtres; responsable devant Dieu et devant les hommes des nouvelles épreuves que la France serait appelée à traverser.

JOHN LEMOINNE.

CORRESPONDANCE

Versailles, 1^{er} novembre.

S'il faut en croire les journaux, le conseil des ministres tenu hier aurait eu une importance

exceptionnelle car le gouvernement y aurait décidé d'adopter une politique de conciliation, « lisez de capitulation », dit le *Pays* qui se montre fort mécontent, car il dit un peu plus loin: « Le vent est toujours à la soumission. Nous sommes trop heureux de nous dérober un instant à l'écœurant spectacle que nous avons sous les yeux, en faisant une excursion sur le domaine de la littérature. »

Le même journal, après avoir reproduit l'entrefilet de l'Assemblée nationale annonçant que le Maréchal aurait décidé d'ajourner les manœuvres que l'armée de Paris devait exécuter au commencement de novembre afin de ne pas provoquer de fausses interprétations dans le public, s'exprime comme suit: « S'il en est ainsi, si le Maréchal redoute les criailleries des gauches, qu'il se démette tout de suite alors! Il vaut encore mieux qu'il parte que de s'abaisser à ce point devant les exigences de ses ennemis. En vérité il était bien inutile de publier le fameux ordre du jour qui a suivi la revue du mois de juillet pour en arriver où l'on en est aujourd'hui! »

Inutile d'insister davantage sur le respect du journal bonapartiste pour le gouvernement du Maréchal. M. Grévy est arrivé hier soir à Paris et dès ce matin il a reçu de nombreuses visites de sénateurs et de députés appartenant aux divers groupes de gauche.

Le bruit court, dit la *Liberté*, que le prince de Joinville aurait remis au Maréchal de Mac-Mahon une lettre du duc d'Aumale protestant énergiquement contre les insinuations ayant trait à sa candidature éventuelle à la présidence de la République; le duc d'Aumale entend, selon la *Liberté*, se renfermer exclusivement dans ses hautes fonctions militaires.

M. Rouher est de retour à Paris depuis hier. Le *Temps* prétend qu'il aurait été question, il y a deux jours, d'annoncer aujourd'hui, au *Journal officiel*, la démission des ministres, qui auraient expédié les affaires jusqu'à la formation du nouveau cabinet, mais qu'on y aurait renoncé dans la crainte que cet acte ne causât du désarroi chez les candidats aux conseils généraux.

Le *Temps* a aussi entendu dire que la remise des deux mois de prison de M. Paul de Cassagnac serait le prélude d'une mesure analogue qui s'appliquerait à tous les condamnés pour délits de presse.

M. Léon Say, qui est actuellement en Allemagne, est attendu à Paris lundi soir.

Un télégramme de Madrid annonce que la commission internationale chargée de préparer un traité de commerce entre la France et l'Espagne reprendra vendredi à Paris ses séances qui avaient été interrompues jusqu'à ce que les délégués espagnols eussent reçu de leur gouvernement les instructions qui lui avaient été demandées.

Les délégués espagnols ayant précédemment insisté pour que la France accordât à l'Espagne le traitement de la nation la plus favorisée, doivent proposer aux délégués français la réciprocité du même traitement que l'Espagne accorderait à la France. Ils sont autorisés également à proposer une réduction réciproque des droits sur les vins.

ORIENT

En Europe et en Asie, les Russes ont remporté, ces derniers jours, de véritables avantages.

La situation des Turcs en Arménie est difficile, Ismail-Pacha a rejoint Moukthar, mais les Russes s'avancent en force et paraissent vouloir livrer bataille. Le général Heimann s'est placé entre Erzeroum et l'armée turque. Si le muhr était un général entreprenant, il pourrait se jeter sur le corps russe si imprudemment engagé et le détruire avant d'en venir aux mains avec Loris Mélikof.

Des nouvelles d'Erzeroum prétendent que Kars a envoyé des parlementaires dans le camp russe pour traiter de la reddition de la place. Kars est une place de guerre de premier ordre, fortement défendue et bien approvisionnée. Elle n'a aucune raison de capituler.

En Bulgarie, la situation d'Osman-Pacha est dépeinte sous les couleurs les plus sombres. Les Russes auraient complété l'investissement de la place, et le général turc devrait s'attendre à subir le sort de Bazaine sous Metz.

Il y a heureusement pour Osman, une grande différence entre la situation de Plewna et celle de Metz. A Plewna est un commandement intrépide, inventif, et à Orkhanie est un corps d'armée renforcé chaque jour, prêt à faire un vigoureux effort pour dégager Osman-Pacha.

Les Russes, de plus, n'ont pas les mêmes avantages que les Allemands. Ils sont médiocrement commandés et déplorablement approvisionnés. Le climat sous lequel ils se battent est mortel, tandis que l'armée allemande en France était en pleine abondance.

Enfin les Turcs se battent avec une rage que n'eurent pas nos soldats découragés et sans confiance. La situation des Turcs est difficile, mais ils sont gens à la rendre meilleure.

On a parlé et on reparle de médiation, mais on n'ajoute pas foi aux bruits répandus.

INFORMATIONS

On sait que M. le duc de Broglie est soumis à la réélection comme conseiller général de l'Enre pour le canton de Broglie.

Eh bien, M. le duc de Broglie a un concurrent... républicain, allez-vous dire... non, bonapartiste.

Voilà comment le parti bonapartiste appuie, dans le département de l'Enre, le chef du cabinet du 17 mai, auquel il demande cependant de conduire, le 7 novembre, la minorité au feu. Il lui suscite un concurrent pour l'élection départementale du 4 novembre.

C'est sans doute la manière des bonapartistes de fortifier le gouvernement avant le combat du 7 novembre. Ils lui préparent un échec le 4 novembre.

Un député bonapartiste très-connu, use en ce moment même de la popularité qu'il a dans ce département, où il a exercé de hautes fonctions politiques, pour appuyer de ses encouragements et de ses conseils la candidature de M. Fouquet, contre M. le duc de Broglie.

Le *Courrier de l'Eure*, feuille bonapartiste que M. le duc d'Albaféra avait créée, soutient également contre le chef du cabinet du 17 Mai la candidature de M. Fouquet, qui peut aussi compter sur l'appui des républicains.

C'est une alliance dans toutes les règles. Cette alliance se fait même en double partie. Il y a deux Fouquet dans l'Eure, tous deux candidats au conseil général, le 4 novembre, l'un dont le prénom est Camille, l'autre dont le prénom est Albert. Ils sont frères.

C'est M. Camille Fouquet qui se porte dans le canton de Broglie.

M. Albert Fouquet est soumis à la réélection pour le canton de Rugles. Les républicains de ce canton se sont, paraît-il engagés à ne pas s'opposer à sa réélection, afin de reconnaître le service que leur rend, dans le canton de Broglie, son frère Camille.

Les bonapartistes, qui poussent le cabinet du 17 Mai à la résistance, devraient au moins recommander à leurs coreligionnaires de l'Eure de ne pas prélever à la bataille, qu'ils appellent de tous leurs vœux et qu'ils provoquent de tous les encouragements, par la défaite du général en chef de l'armée conservatrice.

(Soleil.)

Le Français qui n'est pas suspect, attendu qu'il est l'organe le plus violent de la coalition électorale, cite un nouvel exemple de l'honnêteté bonapartiste:

Des renseignements fort graves sont adressés de Nantes, sur les causes qui ont fait échouer M. de Lareinty dans la première circonscription de Saint-Nazaire. Après l'élection du 14, le journal *l'Union bretonne* déclara que M. Amaury Simon, bonapartiste, qui n'avait eu que 1,796 voix, se retirait et engageait de la manière la plus expresse les conservateurs à voter pour M. de Lareinty. Cette conduite était très-correcte. M. Amaury Simon avait, comme plusieurs autres candidats bonapartistes, commis la faute de porter la division dans le parti conservateur en se présentant en concurrence de M. de Lareinty; mais, cette faute se trouvait réparée si les amis de M. Amaury Simon, au second tour se ralliaient à la candidature de M. de Lareinty. Or, trois jours avant le scrutin, M. Amaury Simon a désavoué *l'Union bretonne* et a pris ouvertement parti contre M. de Lareinty. Le résultat de cette défection a été de faire échouer la candidature de M. de Lareinty, et réussir celle de M. Fidèle Simon, l'un des 363. Les bonapartistes amis de M. Amaury Simon, qui ont été plus dociles à ses conseils qu'à ceux de l'intérêt conservateur, ont encouru une lourde responsabilité, et nous ne voyons pas comment ils pourront s'en affranchir. Leur faute est d'autant plus grave que les légitimistes ont dans la Loire Inférieure, fait acte d'une louable abnégation en soutenant la candidature de M. Gaudin, malgré le caractère bonapartiste que pouvait avoir cette candidature.

* * *

Il y a des légitimistes qui tirent les marrons du feu pour l'empire, dans le Lot comme dans

la Loire-Inférieure. Ils feront bien aussi de lire ce qui suit dans la *Gazette de France*:

Partout où il y avait des candidats républicains dans les scrutins de ballottage, ils se sont unis, et MM. Ganne et Bizot de Fonteny ont été élus; partout où le candidat bonapartiste avait la majorité, le candidat monarchiste s'est désisté, et MM. d'Espeuilles et Gaudin ont été élus.

En revanche, là où il y avait un candidat monarchiste, comme M. Taudière à Parthenay, de Lareinty à Saint-Nazaire, les bonapartistes se sont abstenus ou ont voté pour le candidat républicain.

M. de Luppé est élu à Pau, quoique un millier des électeurs de M. Pron, bonapartiste, ait préféré reporter leurs voix sur le candidat républicain, M. Marcel Barthe.

C'est toujours le même système: les bonapartistes prennent les voix monarchistes; mais entre un républicain et un monarchiste ils choisissent le républicain. L'ennemi, pour eux, c'est le monarchiste. Nous n'avons cessé de signaler ce double jeu des bonapartistes, et de faire connaître leur programme.

Le résultat des élections de ballottage est une nouvelle leçon pour les monarchistes. Espérons qu'on saura le comprendre.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous lisons dans le *Journal officiel*:

M. Valette, avocat général près la cour d'Alger, est nommé procureur de la République à Alger; M. Coniac, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulon, est nommé substitut du procureur général près la cour d'Alger.

Nous apprenons, un peu tard, que M. Paul Abadie, l'éminent architecte de l'église de Montmartre, membre de l'Institut, en tournée d'inspection générale des édifices diocésains, a visité dimanche dernier les travaux de restauration de notre antique Cathédrale.

Tout nous fait espérer que sous l'habile direction de cet illustre maître, notre vieil édifice, si cher au cœur de notre vénérable évêque, reprendra peu à peu son ancienne splendeur.

M. Limayrac, candidat au Conseil général pour le canton de Castelnaud vient d'adresser aux électeurs la circulaire suivante:

Chers concitoyens,

Les électeurs du canton de Castelnaud sont convoqués pour élire un membre du Conseil général. Depuis longtemps réélu par la grande majorité des voix et malgré les efforts d'une opposition sans cesse renaissante, je crois fermement n'avoir pas démenti.

Aujourd'hui cette opposition, mettant à profit l'inaction recueillie que m'impose un malheur récent, tente un nouvel effort et se livre à une nouvelle tactique. Ne trouvant absolument rien à me reprocher, elle s'évertue à me nuire par toutes sortes de calomnies et ne recule devant aucune invention pour tromper les électeurs. Elle dit des uns que j'ai donné mon adhésion à la République et suis un radical, aux autres que je veux le rétablissement des dîmes et suis un partisan de l'ancien régime; elle s'efforce d'accréditer le bruit que, fatigué du mandat dont mes concitoyens m'ont constamment honoré, je ne veux plus me présenter à l'élection, et elle a recours aux faussetés les plus odieuses, à toutes les perfidies, pour m'aliéner les populations. S'il ne s'agissait ici que d'une question de personnes, je me mettrais bien volontiers à l'écart, cédant la place à de nouveaux venus; mais vingt années d'entente et de fidélité mutuelle ont établi de tels liens entre les électeurs et moi, que même en souhaitant l'obscurité et le repos, je ne pourrais me retirer sans désertir leur cause et trahir leur confiance.

C'est donc avec la conviction de remplir un devoir que je viens pour la cinquième fois me présenter à vos suffrages.

Vous me connaissez; mon passé vous appartient; vous savez si le bien du pays, si vos propres intérêts n'ont pas passé pour moi avant toute autre considération, si j'ai en un mot travaillé consciencieusement à la prospérité commune. Prononcez; j'attends avec une entière confiance et une parfaite soumission le verdict du scrutin populaire.

Deux mois seulement. Pénétré, comme vous, de la nécessité d'assurer la tranquillité au dedans, la paix au dehors; je continuerai de donner mon concours dévoué à la Constitution qui nous régit.

Cette Constitution, loyalement interprétée, énergiquement garantie des atteintes des partis et contenue dans les limites sagement progressives de la conservation sociale, peut seule en ce moment nous préserver des dangers qui menacent notre Patrie.

Préoccupé, comme je l'ai toujours été, de la défense de vos droits, de la garantie du fruit de vos labeurs, je m'attacherai à faire prévaloir et dominer dans l'Administration départementale les principes absolus d'économie, d'impartiale justice et de constante égalité.

Les chemins vicinaux, leur entretien régulier, leur prompt et complet achèvement, voilà la première et principale tâche que je me suis imposée et par laquelle j'ai voulu surtout vous être utile; voilà le but que j'ai poursuivi sans relâche, et que j'ai, laissez-moi la satisfaction de vous le dire, presque entièrement atteint.

En effet, depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, j'ai doté le canton de vastes champs de foire qui, en facilitant les transactions, développent et satisfont l'intérêt agricole, le premier des intérêts.

J'ai fait compléter le chemin de grande communication n° 41, de Montpezat à Fumel par Castelnaud et Montcuq, et rectifier la route de Castelnaud à Cahors passant par les communes de Pern et de l'Hospitalet, au moyen d'une subvention de cinquante mille francs sur les fonds départementaux, sans demander aucun sacrifice à ces communes.

J'ai assuré en même temps la confection du chemin d'intérêt commun n° 27, de Laibénque à Lafrançaise par St-Paul et Flaungnac. Depuis cinq ans j'ai attribué à ce chemin vingt-huit mille francs sur les fonds départementaux, et je viens encore d'obtenir dix mille francs pour l'ouvrir dans la traverse de St-Paul et le terminer dans son entier parcours.

Le chemin d'intérêt commun n° 78, de Castelnaud à Valence est terminé, ainsi que le chemin d'intérêt commun n° 65, passant par Granjéouls, l'Hospitalet, Cézac, et les dettes que ces communes avaient contractées pour l'achèvement de cette ligne ont été payées par des subventions annuelles.

Après avoir attribué à la commune de Pern les ressources suffisantes pour confectionner sur son territoire le chemin d'intérêt commun n° 67, qui relie cette commune à la route départementale n° 6, j'ai fait ouvrir ce chemin à Sainte-Alauzie, dans la partie la plus urgente; une somme de cinq mille francs a été allouée cette année pour continuer ce travail dans la paroisse de Boisse, six mille francs y seront encore employés cet hiver, et l'année prochaine toutes les ressources de la moyenne communication seront affectées à cette voie qui ouvre une région jusqu'à ce jour inabordable.

Enfin, j'ai fait ouvrir la route départementale n° 21, dans la traverse de Castelnaud, et dans ce moment je fais établir une halle où les grains pourront être déposés avec sécurité.

En même temps les chemins vicinaux ordinaires se développent, et les ressources rendues aux communes par mes incessantes revendications leur permettent de rivaliser de zèle et d'accomplir ainsi ce qui fait le bien de tous et de chacun.

En entrant dans ce détail de l'accomplissement de mon mandat, je n'obéis point à un sentiment de complaisance personnelle; je tiens seulement à établir que ma candidature et ma profession de foi ne reposent pas sur de vaines promesses qu'il est toujours facile de prodiguer, mais sur des réalités essentielles et des choses accomplies, de sorte qu'il m'est permis de dire, avec une légitime satisfaction, que le canton de Castelnaud, si longtemps oublié, participe aujourd'hui au progrès général, et se trouve actuellement, au point de vue vicinal, l'un des mieux desservis du département.

Léopold LIMAYRAC,
Conseiller général actuel.

M. Ithier, professeur de philosophie au

Lycée de Châteauroux, est nommé en cette qualité au Lycée de Cahors.

Nous recevons la lettre suivante :

Gourdon, le 31 octobre 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien donner l'hospitalité de vos colonnes à la lettre que je viens d'adresser à M. le sous-préfet de Gourdon :

Gourdon, le 31 octobre 1877.

Monsieur le sous-préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de la commission municipale de Gourdon, des raisons personnelles et de la plus haute importance m'imposent le devoir de décliner l'honneur que vous m'avez fait de me désigner pour cette fonction à la confiance de Monsieur le préfet.

J'ai informé de ma détermination, par lettre de ce jour, M. le président de la commission municipale.

Veuillez agréer, Monsieur le sous-préfet, l'hommage de mes sentiments respectueux.

DESTRAU, maître d'hôtel.

M. Bréguet a présenté la dernière séance de l'Académie un appareil nouveau dont l'apparition a fait, en Europe, une sensation profonde.

Il s'agit du *téléphone* ou *télégraphe* parlant, inventé, en Amérique, par M. Graham Bell. Avant d'entretenir ses collègues de cet appareil si simple dans sa construction et dans la combinaison des différents organes qui le composent mais qui produit des résultats si merveilleux, M. Bréguet a voulu en faire l'essai. Les expériences ont eu lieu en présence de quelques membres de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, parmi lesquels MM. Faye et le Commandant Perier. Les résultats ont été merveilleux. A une distance de 30 kilomètres, les sons se trouvent transmis avec une netteté si grande que l'on distingue parfaitement l'origine de ces sons, c'est-à-dire, s'ils proviennent de la voix humaine ou d'un instrument quelconque. On reconnaît même l'organe d'une personne qui vous est familière.

M. Bréguet a complété ces expériences. Il les a poussées aussi loin que possible. Ainsi, il a introduit dans le circuit de ce télégraphe parlant, du point de transmission au point de réception, une résistance égale à 1,000 kilomètres. Les sons, quoique plus faibles, n'en étaient pas moins très distincts.

M. Bréguet pense que l'appareil de M. Bell, étant le premier de ce genre qui ait été construit, est susceptible de nombreux perfectionnements qui permettent de produire, dans un avenir prochain, des résultats encore plus surprenants.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 octobre au 3 novembre.

Naissances.

Bouthoumioux, Antoine, à Saint-George.
Lescure, Jean, rue Baudus.

Mariages.

Fournié, Anna-Françoise, rue Valentré.
Geniès, Etienne, et Lescure, Catherine.

Décès.

Soulié, Jean, journalier, 70 ans, (hospice.)
Baudet, Françoise, jardinière 73 ans, rue Donzelle.
Bladanel, Louis, jardinier 73 ans, rue St-Barbe.
Maliqne, Antoinette, 68 ans, rue Saint-André
Delleil, Antoinette, 60 ans, rue Nationale.
Girma, Antoine, cultivateur 85 ans, à Regourd.
Lacassagne, Marie, 56 ans, rue de l'Université.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

| JOURS | SAINTS | FOIRES. |
|-----------|-----------------|---|
| 4 Diman. | ss Charles Bor. | |
| 5 Lundi. | ss Berthille. | Cénevières, Lauzès, Carluçet, Carennac, Gourdon, Lentillac. |
| 6 Mardi. | ss Anges P. D. | Limogne, St-Vincent, Fraysinet, St-Céré, Souillac. |
| 7 Mercr. | ss Amaranthe. | Escamps, Marminiac, Valroufié, Puy-l'Évêque. |
| 8 Jeudi. | Oct. de Tous. | Juignes (les), l'Hospitalet, Lacapelle-Marival, Sauzet. |
| 9 Vend. | Dédic. de s J. | Mauroux, St-Géry, Assier. |
| 10 Samedi | ss André Avel. | Castelfranc, Pern, Cajarc, Latronquière. |

Lunaisons du mois de Novembre.
 N. L. le 5, à 8 h. 57 du matin.
 P. Q. le 12, à 11 h. 54 du soir.
 P. L. le 20, à 10 h. 29 du soir.
 D. Q. le 27 à 10 h. 15 du soir.
 Les jours diminuent de 1 h. 20 m.

Pour la chronique locale : A. Layou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Versailles, 2 novembre.

Toujours le même respect des bonapartistes pour le Maréchal : M. Paul de Cassagnac fait aujourd'hui sa rentrée au *Pays* dans un long article excitant le Maréchal à la résistance avec l'appui du Sénat.

« Le départ du cabinet, dit-il, serait une lâcheté, on ne la commettra pas.

» Une composition avec l'ennemi serait encore une lâcheté, et de plus une bêtise.

» Et si on ne veut pas résister, dit-il encore, si on ne veut pas faire son devoir, qu'on capitule qu'on se sauve, qu'on foie ! Alors, nous recommencerons la lutte avec notre drapeau, surmonté de l'aigle, nous reprendrons le prêche sacré de l'appel au peuple et nous essaierons, pour réussir nous autres, et dans un temps prochain, ce qu'on n'aura pas voulu faire, ce que tout le monde se sera déclaré impuissant à faire, c'est-à-dire de sauver la France. »

Un journal du soir prétend que M. Paul de Cassagnac aurait été reçu aujourd'hui à l'Elysée où il serait allé remercier le Maréchal pour la remise de ses deux mois de prison.

La *Presse* croit savoir que, dans sa première séance, le Sénat fixera au 14 novembre l'élection des quatre sénateurs inamovibles.

La *Liberté* annonce que les bureaux des gauches se réuniront lundi pour arrêter les di-

verses résolutions qui devront être soumises aux groupes le jour de la rentrée, mais qu'il n'y aura probablement pas de réunion plénière.

Les membres de l'extrême-gauche présents à Paris, se sont réunis aujourd'hui chez M. Louis Blanc.

Le *Français* a entendu assurer que l'accord ne parviendrait pas à se faire entre M. Gambetta et M. Grévy et que dès lors on renoncera à gauche à la candidature de M. Grévy, qui reprendrait la présidence de la Chambre. Le candidat à la présidence de la République serait alors l'amiral Pothuau.

Le *Bien public* a entendu assurer que la démission du cabinet paraîtrait dans le *Journal officiel* de lundi.

La *France* prétend que l'architecte de la Chambre des députés, M. de Joly, aurait été interrogé sur la question de savoir s'il pourrait, en un jour, prendre les dispositions nécessaires pour la réunion du Congrès.

On sait que la salle des séances de la Chambre a été construite de façon à permettre, en enlevant les cloisons du fond, de donner place aux 300 sénateurs.

Aujourd'hui, ont eu lieu, à Paris, les obsèques purement civiles de M. Louis Mie, député de la Gironde.

On annonce de Constantinople que Moukhtar pacha et Ismaïl pacha après avoir eu quelques engagements insignifiants avec les Russes ont abandonné la position de Kopokroi et se sont retirés à proximité d'Erzeroum. — Un détachement russe est arrivé dans les environs de Hassankalé.

On n'a ici aucune nouvelle de Plewna.

Bourse de Paris

Cours du 3 Novembre.

| | |
|-------------------|--------|
| Rente 3 p. %..... | 70.95 |
| — 4 1/2 p. %..... | 98.15 |
| — 5 p. %..... | 106.40 |

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 2 nov | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|------------------|--------------------|
| Banque de France..... | 3.050 » | 3.050 » |
| Crédit foncier..... | 655 » | 645 25 |
| Orléans-Actions..... | 1.035 » | 1.035 » |
| Orléans-Obligations..... | 330 75 | 331 25 |
| Suez..... | 697 50 | 696 25 |
| Italien 5 %..... | 71 95 | 71 75 |

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layou le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

FUUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

3 novembre 1877. (67)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

VXI

PASCAL

— Vous voyez, dit-il, ce n'est pas très-difficile, et il commence à me donner la réplique avec une docilité rassurante. M. de Compans ne s'attend pas à cet incident; voici bientôt l'heure, ne perdons pas de temps et partons.

Fernande l'arrêta.

— Et Franck dit-elle ? en pâlisant.
— Il est auprès de Sylvia, répondit Lopès.

— Sait-il qui vous êtes ?

— Pas encore.

— Mais vous allez le lui dire ?

— Quand nous aurons réussi.

Fernande croisa ses deux bras sur sa

Reproduction interdite.

poitrine.

— Soit ! dit-elle, il sera heureux, son père vengé, sa fortune recouvrée. C'est tout ce que je voulais pour lui; j'avais voué ma vie à cette mission, et puisqu'elle est remplie, je n'ai plus rien à faire ici... Adieu !

La jeune femme tendit la main à son interlocuteur, qui la regarda avec étonnement.

— Qu'est-ce à dire ? fit-il à voix lente, et songez-vous déjà à nous quitter ?

— Il le faut.

— Sans avoir vu Franck ?

— A quoi bon ?

— Mais il le désire.

— Le croyez-vous ?

— Pourquoi en douter vous-même ? vous avez fait pour lui une chose dont il vous est, j'en suis sûr, profondément reconnaissant.

— Je n'ai rempli qu'un devoir, et je n'espérais aucune récompense pour ce que j'ai fait.

— Et où irez-vous maintenant ?

— Je ne sais.

— Votre père est mort ?

— Pauvre père !...

— Vous êtes sans famille... sans amis...

Fernande frissonna.

Lopès l'attira contre sa poitrine et la baisa doucement au front.

— Fernande, dit-il, je suis bien vieux

ques jours, il m'était venu une idée.

Fernande leva son beau regard voilé de larmes vers celui qui lui parlait.

— Une idée !... répéta-t-elle lentement.

— Je pensais que vous consentiriez peut-être à vivre près de moi, à égayer de votre jeunesse l'isolement où je vais me trouver aussi, une fois ma mission accomplie.

— Est-ce possible cela ? se récria la jeune femme.

— Et pourquoi donc ?... Il me semble que j'aurais aimé les enfants; je n'ai point eu d'enfants, et c'est la seule joie que je demandais au ciel... Au lieu d'un fils, c'est une fille qu'il m'enverrait.

Fernande baissa les yeux sans répondre.

Son sein se soulevait avec effort, elle n'osait ni faire un mouvement, ni prononcer une parole.

— Et puis, continua Lopès, nous ne serions peut-être pas tout-à fait seuls dans le retraite que nous choisirions...

— Comment ?... fit Fernande.

— Franck viendrait nous rejoindre.

— Lui !

— Il a vécu solitaire... il est sans famille aussi... et si son oncle ne remplaçait pas le père qu'il a perdu, peut-être chercherait-il dans un autre sentiment plus doux le bonheur dont son enfance et déjà, et bien las de la vie... Depuis quel-

sa jeunesse ont été privées...

Fernande sourit tristement.

— M. Franck sera assez riche pour choisir son bonheur à son aise, répondit-elle.

— Détrompez-vous, répartit Lopès : Franck est jeune, il est vrai, mais c'est un cœur sérieux, il a pris son chemin dans les hauteurs de la vie, et il ne compose jamais avec lui-même... Et tenez, voyez-le aujourd'hui : n'a-t-il pas cru naguère aimer la fille de M. de Compans. Eh bien ! Sylvia est à lui, à cette heure; il peut-être riche, heureux, et pourtant, il n'a pas hésité une seconde.

— C'est vrai... dit Fernande pensive.

— D'ailleurs, notre ami est trop jeune encore pour savoir rien cacher de ses sentiments, et j'ai surpris un secret qu'il n'aurait peut-être voulu ne confier à personne.

— Un secret ! dit Fernande.

— Il aime.

— Que dites-vous ?

— Un amour mystérieux...

— Il vous l'a dit !

— Je l'ai deviné...

— Et cet amour ?

Lopès remua la tête.

— Je se sais pas si je dois vous le confier dit-il en souriant et en baissant la voix.

— Pourquoi donc ?... demanda Fernande.

— Franck subit en ce moment une étrange fascination contre laquelle il cherche en vain à lutter... La femme qu'il aime est jeune, jolie, aimante, et cependant il a peur de cet amour, il redoute de se laisser aller à ce sentiment qui s'empare de lui avec une autorité souveraine.

— Il a peur ! dit Fernande.

— Sans doute.

— Cette femme est donc indigne de son amour ?

— Elle en est digne, au contraire.

— Eh bien ?

— Eh bien ! Franck a un doute.

— Lequel ?

— Cette femme a des ennemis, et ses ennemis ont eu intérêt à séparer ce que Dieu peut-être voulait rapprocher et unir... et on lui a dit des choses terribles.

— Expliquez-vous.

— On a évoqué le passé.

— Achevez !

— On lui a persuadé que cette femme se trouvait mêlée au meurtre de son père, qu'elle avait mené une vie mystérieuse, qu'elle jouissait d'une fortune dont la source n'était peut-être pas honorable... que sais-je.

— Et Franck l'a cru ?

— Franck a souffert, Fernande, il lui semblait impossible que ce qu'on lui disait fût la vérité, et cependant son cœur en a saigné...

(A suivre)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cahors

OCTROI DE CAHORS

Il sera précédé, le 6 décembre 1877, jour de Jeudi, à 2 heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la ville de Cahors, pour trois années, commençant le 1er janvier 1878, et finissant le 31 décembre 1880.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux de toute nature.

La première mise à prix est fixée à cent quarante mille francs (140,000 fr.) en sus des charges.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du maire, quatre jours avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au

Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi, ne pourra être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire, sous peine de résiliation et de tous dommages-intérêts.

Ne pourront, pareillement, être admis aux enchères ceux qui feront commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Il sera donné connaissance, au Secrétariat de la Mairie, à toutes les personnes qui s'y présenteront, du cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits, que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés, depuis l'établissement de l'Octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 2 novembre 1877.

Le Maire,

PAUL CANGARDEL.

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres, des maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables de 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables.

Les libérations anticipées, partielles ou totales, peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au par, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de à Cet; L'Avenir. Maisons

à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Ssek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat, le producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

Nous engageons nos lecteurs à vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

A VENDRE

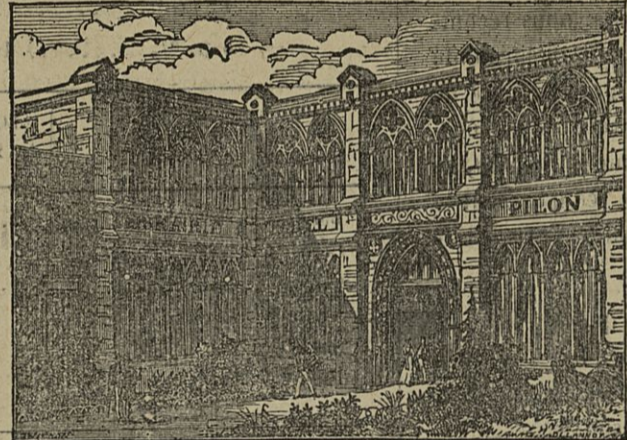
Une Jument poulinière de race anglo-arabe

avec son produit de l'année et celui de 1876.

Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1er prix de sa catégorie, et à Cahors la 1re prime des Poulinières suitées.

S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co 33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition. PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains: BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moschies, soit 11 volumes grand format. Prix... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

MALADIES de la VESSIE

RHUMES

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Saligny, d'un CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE, aux Bourgeois de Saligny et au Baume de Tolu. N° 50 la BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph. de France et de l'étranger.



MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des Subsistances militaires.

Fourniture de pain de troupe à la ration du 1er janvier 1878 au 31 décembre suivant.

Le 26 novembre 1877, à une heure de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sous soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire du 1er janvier au 31 décembre 1878, aux hommes de troupe de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage, dans le département du Lot.

L'adjudication sera effectuée par les soins d'une commission qui présidera le Sous-Intendant militaire en résidence à Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir, avant le 15 novembre 1877, au soir, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, à Cahors, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs noms, prénoms, qualité et domicile, ainsi que des références.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire et à la Préfecture.

Cahors, le 2 novembre 1877.

Le Sous-Intendant militaire.

BEULLARD.

Advertisement for CHASSAING VIN, featuring text about digestive health and a decorative border.

Advertisement for EAUX-BONNES, featuring text about mineral waters and a decorative border.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lunettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pièce-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passé-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS. ARTICLES DE PARIS. DE LA MAISON CHRISTOFLE. TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉARGENTURE. ET RÉPARATIONS. BIJOUTERIE RELIGIEUSE. ASSORTIMENT ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES DE REVOLVERS DES FABRIQUES D'OR ET D'ARGENT. DE LIÈGE.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT.

PREMIÈRE ÉDITION. DEUXIÈME ÉDITION. Comprenant par livraison mensuelle: Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle. Comprenant: Outre les éléments de la première édition, un patron découpé et grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS — UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

TABLEAU DES DISTANCES

l'ouvrage nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour.

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.